

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la situation dans la région des Grands Lacs

On trouvera ci-après le texte de la déclaration à la presse faite, aujourd'hui, par le Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, M. Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud):

Les membres du Conseil de sécurité se sont réunis le 3 octobre 2019 pour examiner la situation dans la région des Grands Lacs et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Ils ont entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Huang Xia.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'amélioration récente de la situation dans la région des Grands Lacs, en particulier l'action diplomatique menée sous l'égide des présidents de l'Angola et de la République démocratique du Congo, MM. Lourenço et Tshisekedi, qui a permis la tenue d'un sommet quadripartite le 12 juillet à Luanda entre l'Angola, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda, ainsi que la tenue d'un sommet de suivi le 21 août à Luanda. Ils ont accueilli avec satisfaction le communiqué conjoint signé le 12 juillet et l'engagement qu'ont pris les chefs d'État d'œuvrer à la création d'un environnement propice à la coopération politique et économique, de régler pacifiquement leurs différends et d'aider la République démocratique du Congo à lutter contre l'épidémie à virus Ebola. Ils se sont également félicités du Mémorandum d'accord conclu le 21 août entre le Président de l'Ouganda, M. Museveni, et le Président du Rwanda, M. Kagame, dont ils attendent avec intérêt la mise en œuvre, qui contribuera à fluidifier les relations économiques et politiques entre les deux pays, dans l'intérêt de toute la région.

Les membres du Conseil se sont félicités que la République démocratique du Congo et ses voisins se soient de nouveau engagés, aux niveaux national et régional, à œuvrer en faveur de la stabilité et du développement dans l'est de la République démocratique du Congo, conformément aux objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Les membres du Conseil ont encouragé la région et la communauté internationale à mettre à profit la dynamique actuelle pour surmonter progressivement les obstacles qui s'opposent à la paix et au développement durable. Ils se sont félicités que des efforts continuent d'être déployés pour favoriser le développement économique durable, qui est un moyen de promouvoir la paix régionale et de remédier aux causes profondes du conflit, notamment par la coopération et l'intégration économiques, et pour soutenir les initiatives nationales visant à améliorer encore la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la transparence et la bonne concurrence économique. Ils ont souligné que ces initiatives permettront de stimuler le développement social et économique dans la région et contribueront à une paix durable.

Les membres du Conseil ont condamné tous les groupes armés agissant en République démocratique du Congo et salué l'engagement qu'ont pris les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de lutter contre la menace que posent ces groupes. Ils se sont félicités que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se soit engagée à aider sur ce plan les pays de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, comme elle l'a dit lors de son 39e sommet tenu

à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) les 17 et 18 août. Ils ont rappelé que l'Accord-cadre demeurait un mécanisme essentiel pour parvenir à une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région. Ils se sont félicités que les signataires de l'Accord-cadre se soient engagés à l'appliquer pleinement et leur ont demandé d'honorer rapidement, intégralement et en toute bonne foi les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord en vue de remédier aux causes profondes du conflit, de mettre fin aux cycles récurrents de violence et de promouvoir un développement régional durable. Ils ont rappelé qu'une solution purement militaire ne permettrait pas de régler ces problèmes et que l'élimination de la menace posée par les groupes armés passait par une approche intégrée et régionale et par un engagement politique inébranlable de la part des gouvernements de la République démocratique du Congo et de la région, avec le soutien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs. Ils ont demandé à la région et à la communauté internationale de continuer d'apporter un appui aux initiatives visant à promouvoir un dialogue sans exclusive entre les parties prenantes nationales en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région. Ils se sont félicités du travail accompli par la MONUSCO, en particulier dans la partie orientale du pays.

Les membres du Conseil se sont de nouveau déclarés préoccupés par la situation humanitaire et par la menace que continuent de faire peser dans la région les épidémies d'Ebola, de rougeole et de choléra. Ils ont constaté avec inquiétude que les fonds étaient insuffisants pour remédier à cette situation et ont demandé une nouvelle fois aux donateurs et aux partenaires de continuer de fournir l'appui nécessaire afin de combler, dans les meilleurs délais, les besoins de financement des activités humanitaires. Ils ont en outre souligné que la coopération et la coordination avec et entre les pays de la région des Grands Lacs devaient se poursuivre pour que la région soit mieux préparée et pour que les épidémies puissent être durablement enrayerées.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les obstacles qui continuent d'entraver l'exercice des libertés politiques fondamentales et des droits de la personne dans certaines parties de la région des Grands Lacs. Ils ont souligné combien un espace politique ouvert était important pour permettre aux partis politiques pacifiques, à la société civile et aux médias de participer pleinement et librement au processus politique, ainsi que pour assurer la pleine participation tant des hommes que des femmes à ce processus. Ils ont demandé instamment aux États de la région et à la communauté internationale d'appuyer le renforcement et l'amélioration des capacités en matière d'élections et de gouvernance des pays de la région des Grands Lacs, et demandé aux États membres de la région des Grands Lacs de prendre des mesures pour garantir que les consultations électorales favorisent la paix et la sécurité, en faisant en sorte que les élections aient lieu en temps voulu et se déroulent de façon pacifique, ouverte à tous et crédible, conformément aux constitutions respectives des pays et à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, selon le cas. Ils ont noté que le développement de la coopération régionale en matière judiciaire contribuerait à la lutte contre l'impunité et, grâce au renforcement de la confiance des habitants de la région dans la solidité des institutions judiciaires, favoriserait la réconciliation entre les communautés et concourrait à la stabilité générale.

Les membres du Conseil ont réaffirmé vouloir continuer de s'employer ensemble, par leur appui et leur engagement constants, en collaboration avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres organisations régionales et internationales compétentes, à aider les gouvernements de la République démocratique du Congo et des pays de la région à honorer pleinement leurs engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Ils ont réaffirmé leur appui sans réserve à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans l'exercice de son mandat, qui consiste à lever les obstacles qui entravent encore la mise en œuvre de l'Accord-cadre et à promouvoir la paix et la stabilité dans la région notamment en menant des missions de bons offices, en adoptant des stratégies coordonnées et en partageant des informations avec la MONUSCO, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et d'autres entités des Nations Unies.